



Le Syndicat.

LES ASSISTANT.E.S EN PHARMACIE NE LÂCHENT RIEN !



Assemblée générale

Mercredi 31 janvier 2024

Lieu : Restaurant Le Tibits, Place de la Gare 11, 1003 Lausanne

Horaire : 19h-30—21h30 (accueil dès 19h avec collation)

INVITÉ : M. PIERRE YVES MAILLARD

Président de l'USS et conseiller aux Etats vaudois

Ta participation est importante !

(Inscription et sondage en pages 3-4)

Les assistant-e-s en pharmacie veulent une CCT et pas des effets d'annonce !



Le Syndicat.

Le comité Unia des assistant-e-s en pharmacies vaudoises a pris connaissance par communiqué de presse de la décision de la Société vaudois de pharmacie (SVPh) de «*ne pas entrer en matière sur la demande d'ouverture de négociations pour une CCT*» pour la branche des pharmacies. Une assemblée générale est convoquée le 31 janvier prochain pour décider de la suite à donner à ce refus et des mesures à prendre.

Par leur communication, les pharmacien-ne-s vaudois-es rejettent ainsi la demande de plus de 740 assistant-e-s et employé-e-s en pharmacie, soit 80% de la branche, qui avaient voté en faveur de cette CCT en 2022. Le personnel demandait pour rappel de régler dans cette convention un salaire minimum de 4'300 francs X 13, une grille salariale évolutive, 5 semaines de vacances pour toutes (6 dès 50 ans) et l'indexation des salaires sur l'inflation. Ce refus patronal est motivé par des arguments hypocrites et de mauvaise foi.

Sous pression, le patronat a annoncé recommander à ses membres un salaire d'au moins 4300 francs. Unia salue cette étape, mais ne se satisfait ni d'un effet d'annonce sans règle impérative et contrôle, ni d'un simple salaire minimum d'entrée alors que la reconnaissance des formations et de l'expérience au cours de la carrière est un enjeu fondamental pour la revalorisation de la branche.

Sous prétexte du dépôt des initiatives pour un salaire minimum vaudois qui seront soumises au vote dans quelques années, la SVPh considère que la question salariale serait déjà réglée. Nous sommes pourtant aujourd'hui bien loin du compte en termes de revalorisation salariale de la profession. Toutefois, Unia prend acte avec satisfaction du fait que la SVPh, dont les intérêts sont défendus par le Centre patronal, plaide de fait pour l'acceptation de nos initiatives. Le syndicat ne manquera pas de solliciter ce nouvel allié au moment de la campagne de votation !

A la revendication consistant à revaloriser la profession des assistant-e-s en pharmacie, la SVPh rétorque discuter avec le canton de Vaud pour inscrire la profession dans la Loi sur la santé publique. Cela fait néanmoins des années que la SVPh se cache derrière cet argument sans qu'on puisse mesurer de réelles avancées. Unia interpellera le Canton afin d'être associé aux éventuelles discussions et exiger que des standards de CCT soient un prérequis à toute évolution dans ce dossier, respectivement à tout mandat public ou parapublic.

Enfin, la SVPh évoque les prix des médicaments comme obstacle à la revalorisation des salaires ce qui revient à dire que les bas salaires d'assistant-e-s en pharmacie servent de variable d'ajustement aux profits des employeurs. Cela démontre la mauvaise foi de la SVPh et c'est une menace très concrète sur la revalorisation durable du travail d'un millier de travailleuses et travailleurs. Pour le syndicat, le seul rempart face à ces menaces proférées publiquement par le patronat est la négociation sans délai d'une CCT de force obligatoire pour les pharmacies vaudoises.

Les assistantes en pharmacie décideront des suites à donner à ce refus lors d'une

Assemblée le 31 janvier 2024

à Lausanne au restaurant Le Tibits

et en présence du président de l'Union Syndicale Suisse (USS), **Pierre Yves Maillard**

POUR PRÉPARER AU MIEUX CETTE ASSEMBLÉE IMPORTANTE, NOUS AVONS BESOIN DE TON AVIS !

Merci de répondre aux quelques questions suivantes
et de vous inscrire pour le 31 janvier 2024

de préférence à l'aide du code QR suivant :



Question 1 : Je suis

: Assistant.e en pharmacie

: Droguiste

: Apprenti.e

: Pharmacien.ne

Question 2 : Que pensez-vous de la démarche entreprise par le comité des assistant.e.s en pharmacie afin de revaloriser la profession et la branche au travers d'une Convention Collective de Travail ?

: Pas utile du tout

: Moyennement utile

: Très utile !

Pourquoi ? _____

Question 3 : Que ressentez –vous après la décision de la SVPh de refuser toute amélioration ?

: Je suis d'accord, nous n'avons pas besoin de CCT

: Je ne comprends pas cette décision

: Je ressens de la colère face à un manque de considération

: Autres (précisez) _____

Question 4 : Pensez-vous utile de continuer à se battre pour revaloriser le métier?

: Oui

Si oui, sous quelle forme? (plusieurs réponses possibles)

: Devenir membre Unia

: Venir à l'AG du 31.01.2024

: Suivre le compte instagram du comité : @pharmassis

: Signer une pétition

: Témoigner devant les médias

: Faire une action avec mes collègues

: Arrêter le travail via un débrayage (pause prolongée) ou une grève

: Autres : _____

: Non

Si non, pourquoi ?

: Le métier est déjà suffisamment valorisé et payé !

: Je préfère quitter le métier !

: Autres : _____

Question 6 : Inscription pour l'Assemblée du 31 janvier 2023 :

: Je participerai à l'Assemblée

: Je ne participerai pas à l'Assemblée

Question 7 : Coordonnées de contact (e-mail ou téléphone)

Contacts / Renseignements :

077 489 53 40

Comité des assistantes en pharmacie

Syndicat Unia Vaud



@pharmassis

www.vaud.unia.ch/pharmacies